



PROTECTION ANIMALE ET CONDITIONS D'ABATTAGE DE VOLAILLES

OBJECTIFS :

Connaître le règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort et les méthodes d'inspection en matière d'abattage de volailles.

PUBLIC CONCERNE :

Inspecteurs et vétérinaires en abattoirs de volailles

CONTENU PROPOSE :

Réglementation sur la mise à mort,
Responsabilités des services d'inspection et des opérateurs,
Caractérisation et évaluation scientifique du bien-être,
Contrôle des conditions d'abattage et de transport à l'abattoir,
Conduite à tenir, sanctions pénales, administratives,
Etudes de cas en salle.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés et référents nationaux abattoirs

DATES :

04 au 06 novembre 2019

DUREE :

2,5 jours

LIEU :

Rennes (organisé par l'Inofma)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription

3 octobre 2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176752

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation rappelle les rôles respectifs de l'opérateur et des services d'inspection. Elle fournit les outils permettant de mener à bien l'inspection des conditions de mise à mort, ainsi que les suites à donner. Des études de cas en salle.